



## **ASSEMBLEE GENERALE 2024**

L'Assemblée Générale du Comité Départemental de Cyclisme de la Dordogne se tiendra le :29 Novembre 2024 à LA FILATURE à PERIGUEUX à 18h30

## **VERIFICATION DES POUVOIRS**

### **ORDRE DU JOUR :**

- Appel des Sociétés
- Rapport moral
- Rapport des activités
- Approbation des rapports
- Compte rendu financier
- Approbation des comptes
- Proposition du projet de budget 2025
- Allocution du Président
- Election du Comité Départemental
- Annonce des résultats
- Election du Président
- Election du représentant des clubs au Comité régional.
- Election du délégué et suppléant à l'Assemblée Fédérale.

## **APPEL A CANDIDATURES**

Lors de l'Assemblée, il sera procédé au renouvellement des membres du Comité Départemental de DORDOGNE.

Ne peuvent être élus au Comité Directeur les personnes licenciés à la Fédération Française de cyclisme depuis au moins douze mois au jour de la tenue de l'Assemblée Générale électorale et membre d'une association ayant son siège sur le territoire du Comité Départemental à jour de la cotisation départementale :

- De nationalité française et jouissant de leurs droits civiques
- De nationalité étrangère, ayant 18 ans révolus, à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif

Participe au vote, le Président du club affilié ou son représentant élu. Dans ce dernier cas, le procès-verbal faisant état du nom du suppléant élu devra parvenir au

Comité pour le 23 Novembre 2024 Passé ce délai, seul le Président sera autorisé à siéger l'Assemblée Générale.

Le Comité doit comprendre : 15 membres

- Collège général (9 élus)
- Collège Vtt (1 élu)
- Collège BMX (1 élu)
- Collège Féminin (2 élues)
- Collège loisir (1 élu)
- Collège médecin (1 élu)

De plus, un représentant du Département au sein du Comité Régional de Nouvelle Aquitaine devra être élu lors de cette assemblée. Toute personne licenciée dans un club du département peut prétendre à ce poste sans pour autant être membre du Comité Départemental.

Dès l'élection du Comité directeur, l'assemblée générale élit le Président du Comité Départemental.

Le Président est choisi parmi les membres du comité directeur, sur proposition de celui-ci. Le choix du Comité directeur s'effectue dans les conditions suivantes :

- Au premier tour, ce choix doit se faire par vote à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. Il en est de même si un second tour s'avère nécessaire.
- Dans le cas d'un troisième tour, le choix est effectué à la majorité relative.

Le président est élu par l'assemblée générale par vote à bulletins secrets, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés.

***Les candidatures devront être adressées pour le 23 Novembre 2024 (cachet de la poste faisant foi) par lettre recommandée avec avis de réception à :***

**Au Président du Comité Départemental de Dordogne  
Jean-Louis GAUTHIER La Douelle Nord 24540 MONPAZIER**

Périgueux le  
Le président :